

- 3) De renseigner sur ces entretiens les Gouvernements respectifs, pour qu'ils puissent étudier les mesures jugées nécessaires pour améliorer la collaboration en matière de défense.
- C. Que la Commission se réunisse une fois par année ou plus souvent, selon qu'il sera jugé nécessaire par les deux Gouvernements.
- D. Que la Commission se réunisse alternativement à Washington, D.C., et à Ottawa, le président devant être un membre canadien lorsque les réunions se tiendront au Canada et un membre des États-Unis lorsqu'elles se tiendront aux États-Unis.

Mon Gouvernement estime que cette nouvelle manifestation de la collaboration étroite entre nos Gouvernements pour la défense du continent permettra de conserver et d'accroître les moyens dont les deux Gouvernements disposent en vue de remplir, chacun de leur côté ou en commun, les obligations que leur impose la Charte des Nations Unies et le Traité de l'Atlantique Nord à l'égard de la paix et la sécurité internationales.

Si le Gouvernement des États-Unis agrée les propositions susmentionnées, je propose que la présente Note et votre réponse constituent, entre nos deux pays, un Accord qui entrera en vigueur le jour de votre réponse et qui le demeurera jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce par écrit.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,
SIDNEY SMITH

Son Excellence

Monsieur LIVINGSTONE T. MERCHANT
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
100, rue Wellington
OTTAWA

II

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire
d'État aux Affaires extérieures*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Note n° 54

Ottawa, le 2 septembre 1958

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 159 du 29 août 1958 relative à l'établissement d'une Commission ministérielle canado-américaine qui étudierait périodiquement les affaires importantes intéressant la défense commune de nos deux pays.

Mon Gouvernement agrée les propositions que renferme votre Note et consent à ce que cet échange de notes constitue entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur aujourd'hui et le demeurera jusqu'à ce que l'un ou l'autre Gouvernement donne avis par écrit de son intention de le dénoncer.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

LIVINGSTONE T. MERCHANT

L'honorable

SIDNEY E. SMITH
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
OTTAWA